

# SCP Jean-Jérôme LUCCIONI

Notaire Associé

Titulaire d'un Office Notarial à Sarrola Carcopino

Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio – 20167 SARROLA CARCOPINO

Bureau annexe : Résidence Sampiero 1 - 20166 PIETROSELLA

Etude Sarrola : 04.95.25.70.08 - Fax : 04.95.25.42.20

Etude Pietrosella : 04.95.25.46.82 - Fax : 04.95.25.42.20



CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE DES  
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD  
2 Cours Grandval  
20000 AJACCIO

Sarrola Carcopino, le 27 juillet 2022

Dossier suivi par Laura-Maria MARTINI  
Standard : 04.95.25.70.08  
laura-maria.martini.20010@notaires.fr

**NOTORIETE PRESCRIPTIVE M. Mme Antoine Toussaint CASANOVA**  
**1006320 /DRM /LMM /AA**

**RECOMMANDE AR**

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, trois mois durant, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

Monsieur Antoine Toussaint **CASANOVA**, en son vivant expert automobile, et son épouse Madame Marie Dominique **CICCARELLI**, retraitée, demeurant ensemble à AJACCIO (20090), 22 Rue Del Pellegrino.

Nés savoir :

Monsieur à SARROLA-CARCOPINO (20167), le 5 février 1944.

Madame à AJACCIO (20000), le 21 avril 1942.

Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à PARIS (75017), le 4 octobre 1969.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de me croire,

Votre bien dévoué.

Laura-Maria MARTINI

**INFORMATION TRES IMPORTANTE :**

Aux termes de l'article L.112-6-1 du Code Monétaire et Financier, les Notaires ne sont plus autorisés, à compter du 1er janvier 2013, à accepter ou à établir des chèques pour le compte des parties à un acte donnant lieu à publicité foncière. SEULS LES VIREMENTS SONT AUTORISES.

Pour l'envoi des sommes devant vous être versées par l'étude, vous devrez IMPERATIVEMENT nous fournir un RIB. Merci de votre attention.

**AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**  
**COMMUNE DE SARROLA-CARCOPINO (Corse du Sud)**

Date de l'acte : 22 juillet 2022

Suivant acte dressé par Maître Don Roccu MALAMAS, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Maître Jean-Jérôme LUCCIONI, notaire associé », titulaire de l'Office Notarial de SARROLA CARCOPINO (20167), Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017, Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :

Monsieur Antoine Toussaint **CASANOVA**, en son vivant expert automobile, et son épouse Madame Marie Dominique **CICCARELLI**, retraitée, demeurant ensemble à AJACCIO (20090), 22 Rue Del Pellegrino.

Nés savoir :

Monsieur à SARROLA-CARCOPINO (20167), le 5 février 1944.

Madame à AJACCIO (20000), le 21 avril 1942.

Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à PARIS (75017), le 4 octobre 1969.

**Et portant sur le bien immobilier suivant :**

**Sur le territoire de la commune de SARROLA-CARCOPINO (20167) :**

Une parcelle de terre en BND (lot n°2 du BND), lieudit BRADAMENTELLA cadastrée Section D numéro 632, pour une contenance de 28a 40ca à prendre dans une plus grande contenance de 00ha 75a 40ca.

**Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :**

*" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire "*

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ".

Adresse mail de l'étude : donroccu.malamas@notaires.fr

Pour Avis  
Me Don Roccu MALAMAS